

PROCÈS VERBAL DU COMITE DE QUARTIER DU JEUDI 2 DECEMBRE 2021 A 20H30

Le Comité de quartier de Moulet – Viallard – La Coussedière dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jennifer SIMONET, Aude DUHAMEL et Melaine GUILLOU.

Etaient présents : Sylvain GONDET, Sylvain MARSY, Jennifer SIMONET, Hugues VANDERMOERE, Joël DE AMORIM, Melaine GUILLOU, Aude DUHAMEL, Nadège BROSSEAUD (représente Laurence DUPONT).

Etaient représentés :

Etaient absents : Laurence DUPONT, Jessie HERNANDEZ, Clément VALERIO, Edwina VAUTOUR, Julie MIFSUD.

M. Melaine GUILLOU, Mme Aude DUHAMEL et Mme Jennifer SIMONET, en qualité d'animateurs du comité de quartier de Moulet, après avoir procédé à l'appel des membres, constatent le quorum atteint, ouvrent la séance du Comité de quartier et désignent M. Melaine GUILLOU aux fonctions de secrétaire de séance.

INTERVENTIONS

Présence de Nadège BROSSEAUD en qualité d'élue, représente Laurence DUPONT.

Admission dans le comité de quartier : Mme Chantal RAPIN. Envoi du compte-rendu, de la convocation pour la prochaine réunion du comité de quartier, invitation au fil de discussion WhatsApp.

Quelques réflexions communes sur le rapprochement avec le comité de quartier de Marcenat, dont le sujet principal est la sécurité aux abords de la route départementale.

Sylvain G. s'assure que ce comité est informé de la démarche du comité Moulet / Viallard / La Coussedière et enverra le compte-rendu.

Les échanges sur les questions d'aménagement ont fait apparaître plusieurs zones avec des besoins un peu différents :

Dans le village de Moulet (notamment Rue de la Tirade) :

Constat de vitesses de circulation élevées (montée / descente). Certaines priorités à droite (à plusieurs endroits dans le village) ne semblent pas très sécurisées.

Depuis quelques temps, beaucoup de stationnements (riverains essentiellement), mais peu d'endroits balisés pour cet usage. Identifier les endroits où les places sont « stationnables » aiderait à mieux organiser l'espace.

A certains endroits, des stationnements des deux côtés de la rue obligent les enfants à passer sur la route (« plus de trottoir »). Dans certains cas, problématique de visibilité au moment de s'engager dans la rue pour certains riverains.

Rappel des réglementations interdisant un stationnement long sur la voie publique (plus de 7 jours). La question des « épaves » sur les terrains privés est une compétence du maire.

Il est également discuté le fait que pour ne pas dénaturer le village il serait bon de ne pas transformer tous les accotements en parking, ce qui par ailleurs peut poser une question de disponibilité de l'espace (probablement pas assez de place). Viser au maximum de garder une végétalisation des espaces de stationnement semble plus conforme à l'esprit « rural » du village.

L'accumulation de voitures dans le village et aux abords peut poser une question paysagère (exemple de l'entrée de Moulet).

Le long de la départementale partant vers Marcenat et Paugnat :

Ce point serait vraiment à discuter avec le comité de quartier voisin.

Le constat est que les petits commerces à Paugnat ne sont accessibles agréablement qu'en voiture. Paradoxal pour un trajet très court (environ 2km). A l'inverse, accès des habitants de Marcenat au City Stade pas vraiment sécurisé à vélo.

La question est : comment faire communiquer Paugnat, Moulet et Marcenat avec un parcours en mobilité douce (vélo, marche à pied, etc.), en toute sécurité.

La largeur de la chaussée est un problème avec la circulation PL qui impose de parfois rouler sur le trottoir.

Un chemin en parallèle serait possible ? Ou un partage différent de l'espace ?

Prise de contact possible avec le département pour la question de la circulation PL ?

A Viallard et alentours :

Virage montant peu sécurisé du fait de l'absence de visibilité. Pas de problème observé en 9 ans, mais risque à évaluer.

Problématique de la traversée du village avec des vitesses parfois excessives malgré une absence totale de visibilité.

Le chemin « Le Viallard » est devenu un parking de randonneurs (le long de la haie). De façon générale, il y a une problématique d'aménagement pour canaliser les visiteurs et montrer l'exemple. Essayer de prendre des photos des exemples positifs vus par ailleurs ?

Questions à clarifier sur la réglementation camping-car (interdiction de camper, pas de dormir dedans, sauf si arrêté de la collectivité territoriale). Si oui dans quelle zone. Sur l'espace privé, c'est le code de l'urbanisme. A clarifier avec la mairie.

Et La Coussedière ?

Le cœur de village pourrait être défini comme une « zone de rencontre » (de la même façon que Viallard) où les piétons et vélos seraient prioritaires.

Zone aux abords de l'école : (entre la départementale et la rue de la tirade)

Zone en partie basse qui, pour assurer la sécurité des enfants, ne devrait pas servir de stationnement

Réflexion acquisition foncière de la mairie pour développer un meilleur stationnement autour de la mairie, pourrait servir de base de réflexion pour le comité de quartier.

Beaucoup d'enfants qui se retrouvent sur la route avec la circulation auto, du fait de stationnements abusifs.

Prochaine séance : représenter toutes les idées qui ont émergé lors de la séance du 2/12 en s'appuyant sur une carte (ne pas oublier de prendre le rétroprojecteur), en vue de « trier » les idées.

Si possible demander des plans à la mairie pour les 4 zones en question.

MODALITÉS POUR LES PROCHAINES SÉANCES

L'idée d'une réunion publique est jugée probablement trop prématurée, le comité de quartier a besoin d'un projet un peu mature et d'arguments pour l'exposer au public (avoir des membres de comités de quartier « solidaires » et globalement d'accord entre eux).

Besoin de disposer de la liste des projets de la mairie pour le quartier et de cartes pour efficacement préparer la prochaine séance et faire le lien entre les projets en cours et les différentes rubriques identifiées (ci-dessus).

Échanges sur les prochaines séances : après consultation des personnes présentes, proposition de retenir le 4e jeudi du mois, à 20h30, à la salle du four (cette salle n'étant pas disponible avant 20h30). Un ajustement pourra être fait en fonction des retours d'expérience. La durée cible sera d'1h30 environ.

La date probable sera donc le jeudi 28 janvier 2022 à 20h30.

Lieu : au four de Moulet.

L'ordre du jour sera précisé et tournera autour de l'illustration sous forme de carte des idées émises le 2/12/2021.

Désignation des personnes chargées d'organiser pour les 3 prochaines séances (premier trimestre 2022) : Sylvain G. (pour la prise de notes), Melaine, Aude.

INFORMATIONS

DATE DU PROCHAIN COMITÉ DE QUARTIER

JEUDI 28 JANVIER 202

20 H 30 (Salle du four de Moulet)

L'ordre du jour (sélection des sujets) étant traité en ayant permis à chacun de s'exprimer, la séance est levée à 22 h 00.

Les animateurs du comité de quartier